## La promotion des droits culturels : un nouvel espace pour løntervention sociale ?

Les droits culturels peuvent-ils redonner du pouvoir aux personnes en précarité? La connaissance de ces droits peut-elle modifier les pratiques des étudiants et des professionnels? Ces questionnements møamènent à intégrer de façon pérenne la connaissance des droits culturels dans la formation des Assistants de Service Social (ASS). En quoi est-ce une innovation pédagogique? En quoi ces droits peuvent-ils donner du sens à løintervention sociale pour les professionnels en activité et en formation mais aussi du sens pour les personnes accompagnées?

Ma communication visera à présenter les facettes de cette nouvelle dynamique, løintérêt que cette ouverture apporte pour la professionnalisation des étudiants dans une dimension de développement social local qui comprend løélargissement de leur réseau de ressources, mais va au-delà dans une dimension plus politique.

Løinstabilité du contexte professionnel interroge le sens du travail social. Les étudiants en formation, en stage dans les services sociaux et médico-sociaux, ne sont pas épargnés par cela dans leur apprentissage du métier. Une formation est toujours, par définition, une période de changement pour celui qui løentreprend. Donc søappuyer sur cette appétence de changement ouvre le champ des possibles en termes de grille døanalyse et de type de réponse. Cøest sous ces deux angles que la thématique des droits culturels présente un intérêt.

Communiquer sur ce choix pédagogique, dans cette période de réingénierie des formations en travail social en France, apparaît pertinent et réaliste. Aujourdénui, malgré certaines contraintes, les référentiels permettent encore une certaine marge de liberté pour décliner les fondements de léintervention sociale.

Après avoir défini les droits culturels, les exemples døactions diversifiées que nous traverserons permettront de søinterroger sur løimpact de ces approches pour les personnes accompagnées, au delà des étudiants et des partenaires.

Les 3 grands axes de ces droits culturels sont :

- 1. la référence à løidentité et au patrimoine culturels et à des communautés culturelles
- 2. løaccès et la participation à la vie culturelle
- 3. la coopération, le droit de participer selon des procédures démocratiques

Cette expérimentation a lieu sur le Site Grand Littoral de lønstitut Régional du Travail Social Nord Pas de Calais en France, établissement de formation réparti sur 5 sites.

La culture fait déjà partie de løADN de notre site de formation, toutes formations confondues. En effet, depuis plus de 10 ans, løéquipe pédagogique a choisi comme supports des techniques døexpression les arts du spectacle dans le cadre du module døaccueil. Ce module est commun à tous les étudiants, y compris - et de façon plus surprenante - aux étudiants ASS. Une réflexion sur différentes thématiques comme la précarité, la santé, le handicap, løenfance ou la culture est réalisée avec les artistes avant de les décliner en spectacle. Ce spectacle, même s'il est de qualité, nøa pas pour premier objectif une performance artistique. Il sera, par exemple en 2014, un temps fort de la Journée Mondiale du refus de la misère sur le territoire. Døautres années, il se déroulera devant des enfants ou adultes en situation de handicap venus au théâtre pour løoccasion. Il est souvent plus confortable pour les étudiants ASS døassister à une intervention sur ces thématiques dans une salle de cours. Donc cela provoque, chaque année, beaucoup de questionnements sur le sens de ce module dans la formation ASS, voire de résistances à søy impliquer pour certains. Cela donne løoccasion de réfléchir avec eux sur le sens de løintervention sociale au-delà du module de formation.

Le territoire concerné est la Communauté Urbaine de Dunkerque.

Cette dimension du territoire nœst pas anecdotique. Les ressources du territoire vont jouer un rôle dans la mise en place de ce module de formation. Dès le début de la formation, je souligne løncidence des caractéristiques du territoire sur les pratiques professionnelles.

Jøai saisi un évènement culturel, particulier sur le territoire, pour travailler cette articulation avec les étudiants. En effet, en 1ère année, les étudiants ASS søinitient à la démarche de diagnostic de territoire. En 2013, Dunkerque était capitale culturelle régionale. Le service « Culture et Relations Internationales » de la ville, commanditaire de ce diagnostic, a souhaité mesurer løincidence de cet évènement sur les pratiques culturelles de la population. La direction du service culturel de la ville est un élément fédérateur, depuis 2009, døun réseau local de professionnels du champ culturel et de løintervention sociale aux missions diversifiées. Ces professionnels sont intéressés pour développer, dans un projet de service, løaccès à løoffre culturelle. Notamment à destination des personnes en précarité qui sont éloignées de cette offre. Il est à noter que les institutions culturelles sont nombreuses sur le territoire.

Cœst cette initiation à la démarche de diagnostic qui permet à løRTS de découvrir, puis de søinscrire de façon pérenne dans ce réseau, en étant partenaire de projets, avec les professionnels et les habitants.

Lors de ce diagnostic, des étudiants ont participé, dans une ville de la Métropole, à une journée de réflexion entre des acteurs culturels et du social. Le Réseau Culture 21 et lønstitut interdisciplinaire døthique et des droits de lønomme (IIEDH) de Fribourg coordonnent cette démarche døbservation et døvaluation des politiques publiques départementales au regard des droits culturels. Le département du Nord søy est engagé en 2013 avec 3 autres départements. Cøest intéressant pour les étudiants de découvrir la mise en à uvre des droits culturels. Ils découvrent la responsabilité des acteurs publics, évoquée dans løarticle 11 de la Déclaration de Fribourg.

Dès le début de la formation des ASS, je mets løaccent sur la démarche de Développement Social Local. Jøutilise désormais aussi comme outil un rapport du Conseil Départemental Consultatif du Développement Social du Nord. Ce rapport décline la démarche en 23 principes døaction. Løenjeu de travailler sur les droits culturels en formation en travail social est important. Articuler le social, løéconomique et le culturel (comme cela est énoncé dans le principe n°7) permettrait døévoluer dans les pratiques professionnelles. Cela signifierait penser le développement de manière globale et intégrée. Lors du diagnostic de territoire, ce sont les 3 axes des droits culturels qui sont analysés par les étudiants. Ils prennent alors conscience du droit de participer selon des procédures démocratiques.

Les journées de réflexion à destination des professionnels des sites qualifiants accueillant des étudiants en stage, organisées depuis 2 ans sur le site de formation, søinscrivent aussi dans ce projet pédagogique de formation. Ainsi en 2014, la thématique søintitulait « culture et travail social » et celle de 2015 « culture et migration ».

En 2014, avec ma collègue responsable du centre de documentation, nous avons présenté à une autre promotion døASS la déclaration de Fribourg. Nous avons choisi de la présenter au début de stage long de 2<sup>ème</sup> année afin de recueillir des situations professionnelles qui vont éclairer ces droits culturels. En fin de 2<sup>ème</sup> année, les étudiants ont fait part à la promotion de leur recueil de données. Cela a été compliqué pour certains de faire un pas de côté et de regarder leur intervention professionnelle avec cette grille døanalyse. Pour beaucoup, cøest le 1<sup>er</sup> axe qui prédomine avec la référence à lødentité et au patrimoine culturels et à des communautés culturelles. Pour un petit nombre døtudiants, cøest le 2<sup>ème</sup> axe relatif à løaccès à la vie culturelle qui est évoqué. Jøai pour objectif de continuer cette intervention pédagogique avec les promotions suivantes avec, à moyen terme, lødée de faire émerger aussi løaxe des

droits culturels relatifs à la coopération, le droit de participer selon des procédures démocratiques.

Pour terminer, jœvoquerai une autre activité pédagogique qui søinscrit dans cette démarche døappropriation des droits culturels : un projet européen trans-sectoriel Erasmus+, sur 2 ans, avec løAngleterre et løAllemagne, et portant sur løinsertion des jeunes par des pratiques culturelles. Ce projet auquel des étudiants et du personnel de løinstitut de formation participent avec des professionnels du champ culturel et médico-social (allemands, anglais et français). Il se déroule sous forme de séminaires, dans chaque pays. Ce partenariat a pour objectif un échange de pratiques innovantes dans un 1<sup>er</sup> temps. Dans un 2<sup>ème</sup> temps, un guide et une plateforme numérique sont attendus. Au-delà de la grille døanalyse, løhypothèse retenue est løincidence de la formation à la démarche trans-sectorielle sur les pratiques professionnelles et sur le pouvoir døagir des habitants, notamment les jeunes en précarité.

Il est déjà possible d'évaluer løincidence de cette innovation pédagogique sur les étudiants. Un temps supplémentaire est nécessaire pour løévaluer sur les professionnels en activité et sur les personnes accompagnées.

Mes références théoriques sont les concepts de « lø Echelle de Participation Citoyenne » de Sherry R Arnstein ; la Charte des Droits Culturels dite Déclaration de Fribourg ; le rapport du Conseil Départemental Consultatif du Développement Social intitulé le Développement Social Local (une démarche en 23 principes døaction).